



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



**Compte-rendu  
de la réunion du conseil communautaire  
du 11 juin 2013 à BOTMEUR**

**Étaient présents :**

**BOTMEUR :** Georges Pierre ISAAC, Gérard GUEN, Eric PRIGENT  
**BRASPARTS :** Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON  
**BRENNILIS :** Marcel GERARDIN, Jean-Victor GRUAT, Françoise BORGNE  
**LA FEUILLEE :** Régis LE GOFF, Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT  
**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC  
**LOQUEFFRET :** Guy GAYON, Martine CLOAREC  
**PLOUYE :** Marcel LE GUERN, Jean COTTEN, Lucien VALERO  
**SAINT-RIVOAL :** Yves GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Était présent (sans voix délibérative)**

**BRENNILIS :** Sylvie BIRHART

**Ordre du jour :**

- Présentation par M. Christophe FAVROT de son activité, Nomad Yaourt et de son projet dans l'atelier relais de la zone d'activité de Kroas an Herry
- Fonds de concours : dossiers présentés
- F.P.I.C. 2013
- Adhésion au syndicat mixte E-Megalys Bretagne
- Amortissements fonds de concours
- Définition d'un périmètre de SCOT
- Complexe touristique flottant
- Questions diverses

---

Georges Pierre ISAAC souhaite la bienvenue sur sa commune, il indique que la carte communale est maintenant terminée et qu'un projet d'éco hameau d'environ 5 lots est en cours. Il sera construit sur une parcelle de 5.000 m<sup>2</sup> derrière la salle communautaire.

A ce sujet, il souhaite une personne de la CCYE pour intégrer le comité de pilotage de ce projet.

Yves Claude Guillou est d'accord de l'intégrer car un éco lotissement a déjà vu le jour à Saint-Rivoal, il a donc une certaine expérience qu'il pourra apporter au groupe.

Ensuite, Marcel Gérardin demande la parole pour exprimer sa déception de l'absence des maires de la CCYE à la réunion de présentation du complexe touristique flottant le mardi 30 avril à Brennilis. Etait-ce un choix délibéré ? Ceci est tout de même dommage pour la personne qui a conçu ce projet et qui s'est déplacée pour le présenter.

Jean-Yves Crenn et Marcel Le Guern rappellent que ce sujet est à l'ordre du jour par la suite et que le premier sujet est la présentation par M. Christophe FAVROT de son projet.

### **Présentation par M. Christophe FAVROT de son activité, Nomad Yo et de son projet dans l'atelier relais de la zone d'activité de Kroas an Herry**

Le Président explique qu'il a rencontré M. Christophe FAVROT dernièrement, ils ont visité le local disponible sur la zone de Kroas an Herry suite au départ de M. Gilbert Guyomarc'h, producteur d'escargots, au mois de mars.

Ce local convient bien à l'activité qui se fait aujourd'hui à Kerelcun (La Feuillée).

M. Christophe FAVROT présente les activités de la société Plurielles qui sont la recherche, la formation et la production artisanale.

La recherche d'un produit innovant de yaourt végétal et sur la lutte biologique contre les insectes ravageurs des épicéas de Sitka (élevage de dendroctones et de rhizophagus son prédateur naturel)

La formation pour la production de yaourt végétal ainsi que pour l'élevage d'insectes

La production artisanale de yaourts végétaux à base de riz, de millet et de sarrasin

Le produit de yaourt est protégé par un brevet européen. Il a également reçu le premier prix de l'innovation en Bretagne en 2012, ce qui a permis de bénéficier d'une enveloppe pour les études.

Cette gamme de produit est sur une niche, elle ne contient ni gluten, ni lactose.

Les ventes se font actuellement en Biocoop, au domicile, sur les marchés. Environ 650 pots de 370 g sont vendus par mois.

L'activité de production a débuté le 10 novembre, il y a une réelle demande et l'objectif est de 2.500 à 3.000 pots par mois au printemps 2014. Un emploi pourrait être créé à la fin de l'année.

L'idée à terme est de faire un centre de formation européen pour créer de petites unités artisanales. Pour le moment, des contacts ont eu lieu en Allemagne et dans le sud de la France. Ceci porterait à 3 le nombre d'emplois générés par les activités.

Après la formation, un loyer sera facturé pour l'utilisation du brevet.

Par ailleurs le levain pour la fabrication sera fourni par la société Plurielles.

Le prix du produit est calé sur celui du yaourt de soja.

La vente se fait en pots de verre et sont consignés mais un conditionnement en vrac (bonbonne) est à l'étude.

Les contrôles de la DCCRF ont lieu 2 fois par an, il y a moins de contraintes du fait qu'il s'agit d'un produit végétal. Un travail est en cours sur la conservation du produit à température ambiante après ouverture.

Suite à cette présentation, le Président rappelle que cette activité débute, il est donc important de ne pas la pénaliser pour un montant de loyer trop élevé. Il propose donc au conseil communautaire la mise à disposition de ce bâtiment et du terrain attenant à la société Plurielles moyennant

- Une gratuité de 6 mois
- Un loyer de 250 € H.T. les 6 mois suivants
- Un loyer de 500 € H.T. à compter du 13ème mois d'occupation des lieux

Ces conditions de location sont approuvées par l'assemblée.

Une journée porte ouverte avec dégustation des produits se fera prochainement.

## Fonds de concours

Trois communes présentent une demande de financement pour les opérations suivantes :

### Commune de Brennilis

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Achat bâtiment cabinet médical	61 715,90 €		0 €	61 715,90 €	<b>16 349,23 €</b>
Travaux bâtiment cabinet médical	29 361,48 €		0 €	29 361,48 €	<b>14 680,74 €</b>
Travaux de voirie	42 253,08 €		1 787 €	40 466,08 €	<b>20 233,04 €</b>
<b>Total</b>	<b>133 330,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 787 €</b>	<b>131 543,46 €</b>	<b>51 263,01 €</b>

### Commune de Botmeur

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux du cimetière	9 360,00 €		1 567€	7 793,00 €	<b>3 896,00 €</b>
Enfouissement des réseaux	2 526,85 €		0 €	2 526,85 €	<b>1 263,00 €</b>
Entretien bâtiment et voirie	1 994,53 €		€	1 994,53 €	<b>997,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>13 881,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 567 €</b>	<b>12 314,38 €</b>	<b>6 156,00 €</b>

### Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Divers matériel gîte + cantine	889,72 €	90,75 €		980,47 €	<b>490,23 €</b>
Travaux voirie	2 684,28 €	9 511,56 €		12 195,84 €	<b>6 097,92 €</b>
Travaux bâtiment	8 296,26 €			8 296,26 €	<b>4 148,13 €</b>
Terrain construction	7 950,00 €			7 950,00 €	<b>3 975,00 €</b>
Entretien bâtiment + matériel	385,40 €	6 349,83 €		6 735,23 €	<b>3 367,61 €</b>
<b>Total</b>	<b>19 820,26 €</b>	<b>9 602,31 €</b>	<b>0 €</b>	<b>36 157,80 €</b>	<b>18 078,89 €</b>

Le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Brennilis, Botmeur et de Saint-Rivoal.

Par ailleurs, le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 25 mars 2013 pour un fonds de concours spécifique d'aide au fonctionnement de l'école publique bilingue sur la commune de Saint-Rivoal

**La commune de Saint-Rivoal** présente les dépenses pour le fonctionnement de ses équipements scolaires

Objet	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	Fond de concours sollicité
Matériels école	1 603,60 €		1 603,60 €	<b>801,00 €</b>
Gaz école/chauffage	2 337,15 €		2 337,15 €	<b>1 168,00 €</b>
Téléphone, internet, fax	662,05 €		662,05 €	<b>331,00 €</b>
Vérifications installations	463,84 €		463,84 €	<b>231,00 €</b>
Contrat copieur	145,61 €		145,61 €	<b>72,00 €</b>
Electricité	3 818,27 €		3 818,27 €	<b>1 909,00 €</b>
Produits d'entretien	1 946,53 €		1 946,53 €	<b>973,00 €</b>
Personnel entretien locaux	11 107,75 €		11 107,75 €	<b>4 515,00 €</b>
Panneaux fresque	428,48 €		428,48 €	<b>0,00 €</b>
Eau/assainissement	400,00 €		400,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>22 913,28 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 913,28 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune de Saint-Rivoal pour le fonctionnement de l'école.

Une délibération au sujet du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales avait été prise lors de la séance du 25 mars 2013.

La collectivité s'engageait à adopter le principe qu'aucune commune ne soit en négatif.

Les services de l'Etat ont transmis fin mai aux communes et à la communauté de communes les propositions de répartition du FPIC 2013 selon le droit commun.

Au vu de cette proposition aucune commune n'a de solde négatif, la répartition de droit commun convient, il n'y a donc pas lieu de prendre une délibération pour une nouvelle répartition.

### **Adhésion au syndicat mixte E-Megalis Bretagne**

Le Président présente le syndicat E-Megalis Bretagne et ses compétences dont celle récemment intégrée pour agir en tant que maître d'œuvre du Très Haut débit en Bretagne.

Les actions fondamentales du syndicat mixte se conçoivent autour des points suivants :

- Animer et gérer le projet Bretagne Très haut Débit
- Encourager le développement des usages des réseaux de communications électroniques
- Favoriser le développement de l'administration électronique

La communauté de communes a délibéré au mois de mars 2013 pour intégrer dans ses compétences celle des communications électroniques selon l'article L.1425-1 du CGCT.

Par ailleurs, le syndicat mixte E-Megalis Bretagne propose plusieurs services aux collectivités à travers une plateforme d'administration électronique :

- Salle régionale de dématérialisation des marchés publics,
- Transfert dématérialisé des actes au contrôle de légalités (ACTES),
- Transfert dématérialisé des flux comptables (HELIOS),
- Délivrance de certificat électronique,
- Archivage numérique, parapheur numérique

Il apparaît donc opportun pour la collectivité ainsi que pour ses communes membres d'adhérer au syndicat mixte E-Megalis Bretagne afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte E-Megalis Bretagne, les modalités de la convention à intervenir et d'autoriser sa signature, d'élire les délégués de la communauté de communes

Délégué titulaire : M. Jean-Victor GRUAT

Délégué suppléant : M. Régis LE GOFF

### **Amortissements fonds de concours**

Le Président rappelle que les fonds de concours doivent être amortis. Une durée avait été proposée lors du conseil communautaire du 02 avril dernier, toutefois il convient de préciser les durées.

Le conseil communautaire appelé à fixer la durée d'amortissements des fonds de concours décide d'une durée d'amortissement de 15 ans pour les travaux de bâtiments et réseaux et d'une durée d'amortissement de 5 ans pour le matériel, le mobilier et les dépenses d'entretien.

## Définition d'un périmètre de SCOT

Le Président rappelle la définition du SCOT qui est un document de planification sur un territoire donné. Il permet d'avoir une vision globale de l'avenir sur un territoire dans différents domaines : habitat, commerces et services, environnement, gestion de l'espace, communications numériques,...

A compter de janvier 2017, l'ouverture d'espaces à urbaniser sera conditionné à son existence sur un territoire. Actuellement, une grande partie de la Bretagne est couverte par un SCOT. Différentes réunions ont eu lieu à ce sujet en début d'année 2013. La procédure de mise en œuvre d'un SCOT est longue et complexe, c'est pourquoi il est urgent d'entamer cette démarche.

Il est tout d'abord nécessaire de définir un espace cohérent pour la mise en œuvre des différentes politiques. L'intérêt du territoire COB est qu'il ne dépend ni d'un pôle urbain, ni du littoral. Il est également lu le courrier de Poher communauté souhaitant un SCOT à l'échelle du pays COB

Après en avoir discuté, le conseil communautaire souhaite avoir une réunion d'information sur le SCOT organisée avant de prendre une décision sur le périmètre car elle sera importante.

## Complexe touristique flottant

Le Président rappelle que Jean-Victor Gruat a demandé que la CCYE avance dans le projet. Le débat est donc ouvert. Il est demandé quelle était l'avis de la DREAL, de la SHEMA et de l'ABF sur ce projet. Qui serait le maître d'ouvrage ? sans doute la CCYE car elle a la compétence tourisme. Jean-Victor Gruat informe que le comité régional du tourisme serait prêt à accompagner la phase technique cependant la communauté n'a aucun courrier en ce sens. Il fait part du manque d'infrastructure d'accueil sur le secteur et d'infrastructure de ce type qui lui paraissent valorisante et attractives. Suite à l'émission sur France Bleue, Marcel le Guern souligne que le pays touristique du centre Finistère a été contacté par des hébergeurs qui étaient mécontents du projet. Avant de faire des études, le dépôt d'une demande de CU s'imposerait. Toutefois des questions se posent : qui est porteur de ce projet ? Qui en est le financeur ? Le plan du projet paraît techniquement intéressant, mais se pose la question de son insertion dans le site. Peut-on rajouter du bâti sur l'eau dans la continuité du bâti sur terre ? Faut-il laisser le site au plus près du naturel avec ce côté un peu sauvage que recherche les visiteurs et randonneurs ? C'est un choix politique de la CCYE de faire quelque chose sur le lac ou de le garder intact. Le travail sur la randonnée peut aussi mettre en valeur le territoire. A ce sujet, un accord la passerelle permettant de faire le tour du lac Saint Michel en évitant une partie importante de route goudronnée est en place et sera bientôt inaugurée. Quoiqu'il en soit tout aménagement du plan d'eau et de sa cuvette nécessite les avis de la DREAL ainsi que celui des gestionnaires du plan d'eau et de l'ABF. En conclusion, avant toute étude préalable, un courrier accompagné de la note de présentation sera envoyé à la DREAL, leur demandant un avis sur ce projet.

## Questions diverses

Gérard Guen souhaite faire part d'informations suite à la réunion de la commission « participation à la vie des habitants ».

Tout d'abord, la mise en place d'animations à destination des familles était prévue dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour la période 2011-2013.

A ce jour peu d'actions ont été mises en place, la CAF rappelle que ses financements (45.000 €) pour 2011 étaient également prévus pour les actions famille.

Afin de développer les actions famille, il est proposé l'intervention à temps plein de l'animatrice du Relais Parents Assistantes Maternelles (Céline Couloigner) au lieu d'un mi-temps actuellement. Le mi-temps du RPAM sur la région de Pleyben sera assuré par une autre personne.

Ce mode de fonctionnement débiterait en septembre avec la mise en place d'une forme de ludothèque itinérante.

Pour mettre en place des actions familles la CAF demande également de mettre en place un groupe de pilotage qui ne sera pas composé uniquement d'élus mais aussi de parents, associations,...

Il est posé la question du financement de cette action. Un descriptif financier sera donné prochainement.

Trois malles de jeux vont être déposées dans les bibliothèques. Elles pourront être déplacées dans les 6 bibliothèques que compte la CCYE.

Les rythmes scolaires ont de même été abordés lors de la dernière réunion de la commission. Toutes les communes du territoire ont décidé d'attendre la rentrée de 2014 pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire des associations qui peuvent proposer des animations pour les scolaires (ex : EPAL, ADDES, ...)

Un projet éducatif territorial est à organiser dès septembre sur notre territoire. Le problème du samedi ou du mercredi est à régler.

#### Le Centre Permanent de Tourisme et de Découverte de l'Environnement

Une rencontre entre la CCYE, le PNRA et l'association EPAL a été organisée. La convention entre le PNRA et l'association EPAL sera prolongée jusqu'au 31 décembre (initialement le terme était fin août).

L'association EPAL souhaite mieux s'intégrer sur le territoire. Le PNRA va lancer un appel d'offres pour savoir qui souhaite continuer l'activité du centre.

Une réunion du comité de pilotage aura lieu le 13 juin à 18 heures au Faou (chaque élu a reçu l'information).

#### Projet de hangar destiné aux activités nautiques à proximité de l'ALSH

Actuellement les bateaux et une partie du matériel nautique se trouve dans un hangar municipal à Brennilis. La situation est provisoire car celui ne se trouve pas à proximité du lac et la mairie de Brennilis a besoin de place.

Le plan montre un hangar d'environ 120 m2 qui permettrait de ranger l'ensemble du matériel nautique. L'ABF a donné un avis favorable au plan proposé. Il s'agit maintenant de finaliser le projet pour déposer un permis de construire.

#### Barrière cassée/ aménagement du lac

Une barrière permettant d'éviter aux véhicules d'accéder aux abords du lac a été cassée pour la troisième fois.

Il s'agit de l'agriculteur qui cultive un champ communal de Brennilis d'environ 5 000 m2 plus bas au bord du lac.

Cet agriculteur cultive également (sans bail et sans loyer) 2 à 3 ha à proximité appartenant à la collectivité.

Le président souhaite avertir l'agriculteur que les terrains de la CCYE ne seront plus à disposition si le sentier continue à être utilisé pour le passage d'engins nécessitant le bris de la barrière. Il souligne également que cette parcelle pourrait faire partie des surfaces en herbe autour du lac, comme toutes les autres parcelles riveraines, entre les deux villages de Nestavel.

Les pontons du lac sont aujourd'hui à fleur d'eau et des personnes peuvent glisser. Jean-Victor Gruat propose de mettre des panneaux interdisant de glisser et de plonger depuis les pontons.

#### Panneaux d'indication du territoire

Il est proposé de mettre sur les routes principales des panneaux indiquant l'entrée sur le territoire de la CCYE.

Un devis de l'entreprise Thermo Tech, chiffre à 325 € le panneau.

Yves Claude Guillou rappelle que l'avis du PNRA est à solliciter dans ce cas.

Yves Le Floch trouve qu'il n'est pas nécessaire de multiplier le nombre de panneaux en pleine nature, il vaut mieux les regrouper.